

LES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES AU QUÉBEC

Que sont les possibilités forestières?

Il s'agit du volume maximal des récoltes annuelles de bois par essence ou groupe d'essences que l'on peut prélever tout en assurant le renouvellement et l'évolution de la forêt.

Au Québec, chaque région est subdivisée en plusieurs territoires ayant chacun leur propre possibilité forestière. Ce volume prend en compte les lois et les règlements en vigueur et est calculé en fonction de plusieurs facteurs tels que :

- L'état de la forêt et sa composition
- La localisation des territoires destinés à la récolte de bois et ceux qui en sont exclus (ex. : les aires protégées, la protection d'habitats fauniques)
- Les choix régionaux d'aménagement et les objectifs environnementaux, sociaux et économiques liés à la forêt
- Les données de nature scientifique portant sur l'évolution de la forêt, les éléments susceptibles d'affecter la forêt, son état et sa productivité (ex. : feux de forêt, épidémies d'insectes, maladies et conséquences des changements climatiques)

Qui est responsable du calcul des possibilités forestières?

Cette responsabilité est confiée au Forestier en chef en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, tout comme son statut d'indépendance. Le Bureau du Forestier en chef produit le calcul des possibilités forestières pour chacune des unités d'aménagement de même que pour les territoires forestiers résiduels ainsi que les forêts de proximité qui composent le Québec.

C'est à partir de ces possibilités forestières que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs peut attribuer les bois destinés aux entreprises forestières pour la récolte.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les possibilités forestières sont déterminées aux 5 ans. Toutefois, le Forestier en chef peut recommander une modification si des éléments imprévus représentent un risque pour la pérennité de la forêt.

Les régions avec les plus importantes possibilités forestières sont le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie et le Nord-du-Québec.

Trois mythes sur les possibilités forestières et l'état de la forêt

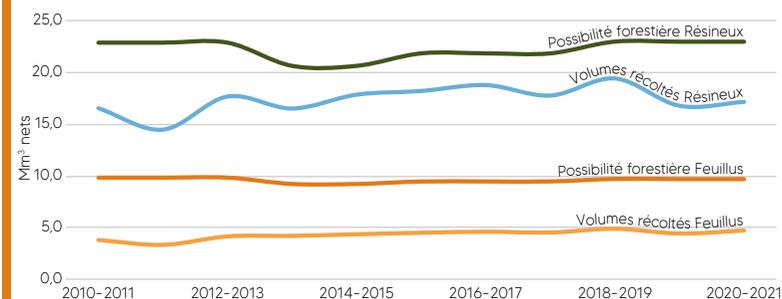
LES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES SONT CALCULÉES EN FONCTION DES BESOINS DE L'INDUSTRIE

FAUX. Lors du calcul des possibilités forestières, la santé de la forêt, son état et son évolution dans le temps sont les premiers éléments qui sont considérés. Les lois et les règlements, les aires protégées et les portions de territoire exclues de l'aménagement forestier pour différents enjeux environnementaux et sociaux sont considérés ensuite. Enfin, la superficie résiduelle qui est destinée à l'aménagement forestier est alors incluse dans le calcul des possibilités forestières.

100 % DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES SONT RÉCOLTÉES

FAUX. Il est rare que les possibilités forestières soient récoltées en totalité. Cela peut survenir occasionnellement dans certaines régions en raison de situations particulières comme la récupération de bois brûlé ou infesté par une épidémie d'insectes. Toutefois, à l'échelle provinciale, ce n'est jamais le cas. La récolte ne dépasse pas les possibilités forestières établies. À titre d'exemple, pour la période 2013-2018, un volume correspondant à 84 % des possibilités forestières des conifères a été récolté alors que pour les feuillus, la récolte est de l'ordre de 50 %.

Possibilités forestières et volumes récoltés selon les groupes d'essences - forêts publiques



Sources : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de l'approvisionnement en bois, Bureau de mise en marché des bois et Direction de la coordination opérationnelle

LA FORÊT EST SUREXPLOITÉE

FAUX. La quantité de bois récolté n'excède ni les possibilités forestières, ni les attributions de bois. Les activités d'aménagement et de récolte sont durables et la forêt n'est pas surexploitée. Également, la réglementation du Québec assure la protection des sols et de l'eau.